

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 25 septembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 25^e jour du mois de septembre 2023, à 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Daniel Morin, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absent monsieur le maire Benoit Bouchard. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2023-1168 décrétant une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2023-1169 décrétant une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés
3. Acceptation programmation finale de travaux - TECQ
4. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service de collecte de matières résiduelles – Ville de Québec
5. Période de questions
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public
6. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-09-215

1. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2023-1168 décrétant une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt numéro 2023-1168 décrétant une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2023-09-216

2. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2023-1169 décrétant une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt numéro 2023-1169 *décrétant une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2023-09-217

3. **Acceptation programmation finale de travaux – TECQ**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- **Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **Que** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **Que** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- **Que** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2023-09-218

4. **Autorisation de signatures – Entente intermunicipale pour la fourniture d’un service de collecte de matières résiduelles – Ville de Québec**

Considérant que la Municipalité s’est prévalu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (LR. Q,c C-27,1) pour conclure une entente concernant la fourniture d’un service de collecte de matières résiduelles avec la Ville de Québec;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel accepte de conclure une entente avec la Ville de Québec pour la fourniture d’un service de collecte de matières résiduelles suivant les modalités et les conditions qui y sont prévues;
- **Que** le maire et le greffier-trésorier adjoint soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel;
- **Que** la présente résolution soit acheminée à la Ville de Québec.

5. **Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun

De la part de l’assistance :

- Aucun

La période de questions a débuté à 19 h 32 et s’est terminée à 19 h 34.

2023-09-219

6. **Levée de l’assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 34.

ASSISTANCE : 0 personne

Daniel Morin
Maire suppléant

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Daniel Morin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».